

Communiqué de presse
27 juin 2025

Le Hcéres publie le rapport d'évaluation de l'ANR

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) a rendu public le 27 juin le rapport d'évaluation concernant l'Agence nationale de la recherche (ANR). Cette évaluation a été conduite par un comité de 9 experts de 4 nationalités différentes présidé par Véronique Halloin, Secrétaire générale du Fonds de la recherche scientifique (Belgique).

L'ANR salue la rigueur, la qualité et la richesse de ce rapport. Elle s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des recommandations principales du rapport qui relèvent de l'action de l'Agence.

Le présent rapport d'évaluation conclut que l'ANR est « au rendez-vous de la croissance attendue de son activité de financement de projets de recherche fixée, notamment dans la loi LPR et des attentes élevées dont elle faisait l'objet », en particulier via le taux de succès de l'Appel à projets générique et le taux du préciput qui ont progressé. Le rapport souligne que l'ANR « joue un rôle essentiel dans le paysage de la recherche française. Depuis la dernière évaluation, l'ANR a connu une évolution très positive, marquée par une augmentation très substantielle de son budget d'intervention, une hausse de ses taux de sélection, une consolidation de sa programmation scientifique, une nette amélioration de ses processus d'évaluation et l'introduction de nombreuses simplifications dans ses interactions avec les chercheurs et les établissements ». Le comité d'évaluation considère que « l'ANR fait partie aujourd'hui des meilleures agences de financement de la recherche en Europe. »

L'ANR remercie le Hcéres et les membres du comité pour l'important travail d'analyse qui a été réalisé, et qui, outre les 12 recommandations principales, fournit de nombreuses pistes de réflexion sur les différents pans d'activité de l'Agence.

Claire Giry, Présidente-directrice générale de l'ANR, salue l'engagement des personnels de l'ANR durant la période couverte par le rapport, qui a coïncidé avec la montée en puissance de la LPR, et qui a permis cette reconnaissance de son action.

Dans la lettre d'observations annexée au rapport, elle considère que ce document « constitue un appui précieux pour poursuivre, avec exigence, une dynamique d'excellence et d'ouverture au service de la recherche française, en cohérence avec les standards des meilleures agences de financement. Il conforte mon ambition de poursuivre la transformation de l'Agence en un moteur de créativité, de qualité scientifique, et plus généralement d'impact pour la société. Cela impliquera de poursuivre nos efforts en matière de simplification, d'approfondir la

réflexion sur l'évolution des instruments de financement et de renforcer l'évaluation de nos actions ».

Reconnaissant la place de l'ANR comme « *l'acteur central du financement de projets de recherche sur une base « investigator and curiosity-driven »* », le rapport formule 12 recommandations adressées à l'ANR, et pour certaines à l'État. Il s'agit notamment de « *renforcer l'apport de la recherche en appui aux politiques publiques* », d'« *adapter et faire mieux connaître les instruments orientés vers le soutien à l'innovation et aux partenariats entre les laboratoires publics et les entreprises* » et encore de « *renforcer son dialogue avec l'ensemble des parties prenantes concernées par la recherche et ses apports pour la société* ». Enfin, le travail sur l'impact de l'action de l'ANR est salué, et son développement encouragé, ainsi que les travaux concernant une conduite responsable de la recherche.

Claire Giry s'engage à mettre en œuvre ces recommandations principales et entend analyser finement toutes les idées et propositions de ce document. « *Elles seront précieuses pour alimenter les réflexions que nous avons amorcées dans le cadre de la préparation de notre COP (contrat d'objectifs et de performance) 2026-2030 avec la volonté de renforcer notre efficacité, notre lisibilité et notre impact.* »

À PROPOS DE L'ANR

Établissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la Recherche, l'Agence nationale de la recherche (ANR) est, depuis 20 ans, l'agence de financement de la recherche sur projets en France. Elle a pour mission de soutenir et de promouvoir le développement de recherches fondamentales et finalisées dans toutes les disciplines, tant sur le plan national, européen qu'international. Elle finance également l'innovation technique et le transfert de technologies, les partenariats entre équipes de recherche des secteurs public et privé, et renforce le dialogue entre science et société.

L'ANR est aussi le principal opérateur du plan France 2030 dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. France 2030 soutient l'excellence et les transformations de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la formation et de l'innovation dans des secteurs prioritaires. L'agence assure la sélection, le financement et le suivi de projets en lien avec ces objectifs.

L'ANR est certifiée ISO 9001 et a obtenu le label « égalité professionnelle ».

www.anr.fr

Suivre l'actualité de l'ANR : anr.fr/fr/newsletter

Pour en savoir plus

- Retrouvez le rapport sur le site du Hcéres - [Rapport d'évaluation de l'Agence nationale de la recherche](#)
- Retrouvez ce communiqué de presse [en ligne sur le site de l'ANR](#)

CONTACT PRESSE :

contactpresse@agencerecherche.fr